

# FICHE DE SÉCURITÉ GINKO

# Section 1: Identification du mélange et de la société

# 1.1 Identification du produit

Nom du mélange: GINKO Type de formulation : VP Concentration: voir section 3

Matière active: phéromones SCLP (voir section 3)

Identifiant Unique De Formulation (UFI): 75K3-P0MN-T002-SSFJ

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: produit phytopharmaceutique à usage professionnel

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMI AGRO France 251 rue du Faubourd Saint Martin 75010 Paris

Tel.: 01 53 67 68 53 Fax: 01 53 67 68 41

Email: celine.barthet@sumiagro.com

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons: Paris 01 40 05 48 48,

# Section 2: Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# 2.1. Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

GHS07- GHS 09

Attention

# Mentions de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques

EUH 401:Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et

l'environnement



# 2.2 Éléments d'étiquetage Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008



H315 : Provoque une irritation cutanée

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P273: Eviter le rejet dans l'environnement

P280: Porter des gants.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

EUH 401:Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et

l'environnement

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

# 2.3 Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères de PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH

Le produit ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison de leurs propriétés de perturbation endocrinienne, ni n'a été identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères énoncés dans le règlement (UE) 2017/2100 de la Commission et le règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0.1 %.

# **Section 3 : Composition/informations sur les composants**

# 3.1) Substances

Non applicable

# 3.2) Mélanges

Nom	N° CAS	Concentration	Classement selon 1278/2008 (EC)	
E,E-8,10-dodecadienol	33956-49-	52.4 %	Irritation cutanée cat. 2- H315	
(codlémone)	9		Danger aquatique aigu cat.1- H400	
			Danger aquatique chronique cat. 1-	
			H410	
1-dodecanol	112-53-8	30.6 %	Irritation cutanée cat. 2- H315	
			Danger aquatique aigu cat.1- H400	
			Danger aquatique chronique cat. 1-	
			H410	



Tetradecanol	112-72-1	7.1 %	Irritation cutanée cat. 2- H315  Danger aquatique aigu cat.1- H400  Danger aquatique chronique cat. 1- H410
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	2%	Irritation cutanée cat. 2- H315 Danger aquatique aigu cat.1- H400 Danger aquatique chronique cat. 1- H410 Facteur M – chronique : 1

#### **Section 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

Inhalation : Respirer de l'air frais. En cas de respiration difficile, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau : Laver à grande eau avec du savon.

Contact avec les yeux : Laver à grande eau pendant au moins 15 minutes

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Pulvérisation d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse. Pour les feux importants, utiliser de l'eau ou une mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés: Des jets trop puissants d'eau

# 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

En conditions confinées, des vapeurs peuvent se dégager dans l'air et provoquer une combustion rapide sous l'action d'une étincelle ou d'une flamme nue.

# 5.3 Conseils aux pompiers

Vêtements de protection, appareil de protection respiratoire autonome.

# Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.



# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des eaux. Eponger et placer les matières absorbantes dans un récipient réservé à ce type de déchet.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# 6.3.1 Le confinement d'un déversement

### 6.3.2 Le nettoyage d'un déversement

Absorber le liquide avec un matériau type sable, suie... Les éléments contaminés doivent être éliminés comme indiqué § 13. Assurer une ventilation adéquate

# 6.3.3 Information complémentaire

Pas d'information complémentaire

#### 6.4 Référence à d'autres sections

# **Section 7 : Manipulation et stockage**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### 7.1.1 Recommandations

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser une ventilation adéquate. Se laver abondamment les mains après manipulation. Garder les containeur fermés. Eviter les flammes nues, la chaleur et les étincelles.

# 7.1.2 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, et éventuelles incompatibilités

Conserver dans les emballages scellés, dans un endroit frais et sec, à l'abri de la chaleur et du soleil. Pour un stockage de longue durée, la température ne doit pas dépasser 5°C.

Ne pas stocker avec des oxydants ou des acides. Tenir éloigné de toute source d'ignition – Ne pas fumer. Porter des gants.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

# Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

- 8.1.1 Les valeurs limites d'exposition professionnelle
- 8.1.2 Informations sur les procédures de suivi actuellement recommandées (pour les substances les plus pertinentes au moins).

# 8.2 Contrôles de l'exposition

# 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser la ventilation. Cette dernière doit être résistante aux explosions. Une douche d'urgence et un rince-œil doivent être disponibles dans la zone de travail.



# 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protections.

8.2.2.2 Protection de la peau

Porter des gants nitriles et un vêtement de protection propre.

8.2.2.3 Protection respiratoire

Pas de protection respiratoire si la pièce est bien ventilée

# 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir section 7: Manipulation et stockage

Voir section 13: Considérations relatives à l'élimination

# Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect : liquide transparent incolore ou jaune pâle

b) Odeur: alcool gras

c) Seuil olfactif : pas de données

d) pH:

e) Point de fusion/point de congélation : 33°C (déterminé sur la substance active codlémone).

f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : pas de données

g) Point d'éclair : 135 °C

h) Taux d'évaporation : pas de données

i) Inflammabilité (solide, gaz) : pas de données

j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : pas de données

k) Pression de vapeur : 0,81 x 10<sup>-3</sup> mmHg (déterminé sur la substance active codlémone).

1) Densité de vapeur : pas de données

m) Densité relative : 0.858 à 20°C

n) Solubilité(s) : Pratiquement insoluble dans l'eau ; soluble dans la plupart des solvants organiques.

o) Coefficient de partage n-octanol/eau : Pow = 30903 à 25°C (déterminé sur la substance active codlémone).

p) Température d'auto-inflammabilité : pas de données

q) Température de décomposition : pas de données

r) Viscosité : pas de données

s) Propriétés explosives : pas de données

t) Propriétés oxydantes : pas de données

### 9.2 Autres informations

Pas d'informations supplémentaires

# Section 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable sous des conditions de stockage normales.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque conservé dans une température ambiante normale (entre 0°C et 40°C). Voir



aussi section 7.2.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information spécifique n'est connue

# 10.4 Conditions à éviter

Exposition aux oxydants forts, à la chaleur excessive, étincelles ou flamme nue.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information spécifique n'est connue

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dégagement possible d'oxydes de carbone.

# **Section 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no $1272/2008\,\text{>}$

a) Toxicité aiguë:

Données sur le mélange phéromonal du carpocapse du pommier et poirier (codlémone, 1-dodecanol et 1-tetradecanol) :

 $\begin{array}{ll} \mbox{Voie orale:} & DL_{50} > 5000 \mbox{ mg / kg p.c. chez le rat} \\ \mbox{Voie dermale:} & DL_{50} > 2000 \mbox{ mg / kg p.c. chez le rat} \\ \end{array}$ 

Voie inhalatoire :  $CL_{50} > 5,26 \text{ mg} / \text{L d'air chez le rat/4 heures}$ 

- b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : le mélange phéromonal du carpocapse du pommier et poirier irritant sur la peau de lapin.
- c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant pour les yeux de lapin.
- d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour le cobaye.
- e) Mutagénicité sur les cellules germinales : pas de données
- f) Cancérogénicité : pas de données
- g) Toxicité pour la reproduction : pas de données
- h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique : pas de données
- i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée : pas de données
- j) Danger par aspiration : pas de données

# 11.2) Informations sur les autres dangers

Aucune autre donnée disponible



# Section 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Données sur le mélange phéromonal du carpocapse du pommier et poirier (codlémone, 1-dodecanol et 1-tetradecanol) :

 $\begin{array}{ll} \mbox{Oiseaux:} & DL_{50} > 2150 \ \mbox{mg/kg p.c.} \\ \mbox{Poisson:} & CL_{50} < 1,22 \ \mbox{mg/L} \end{array}$ 

Daphnie :  $CE_{50}$  (48 heures)= 2,8 mg/L Abeilles :  $DL_{50}$  (oral) > 85  $\mu$ g/ abeille  $DL_{50}$  (contact)= 203  $\mu$ g/ abeille

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Se décompose facilement en dioxyde de carbone et eau. Pas de résidus dans le sol.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### 12.4 Mobilité dans le sol

1

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance active ne répond pas aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1 907/2006.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission

# 12.7) Autres effets néfastes

Aucune autre donnée disponible

# Section 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux

Emballage: Ne pas ré-utiliser l'emballage. Eliminer l'emballage vide via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux et/ou profiter des collectes organisées par ADIVALOR.

Section 14: Informations relatives au transport						
	Classement ADR	Classement IMDG	Classement IATA			
14.1 Numéro ONU	3082	3082	3082			
14.2 Nom	Matière dangereuse du	Matière dangereuse du	Matière dangereuse du			
d'expédition des	point de vue de	point de vue de	point de vue de			
<b>Nations Unies</b>	l'environnement,	l'environnement,	l'environnement,			
	liquide, n.s.a.	liquide, n.s.a.	liquide, n.s.a.			
	(Phéromones SCLP)	(Phéromones SCLP)	(Phéromones SCLP)			
14.3 Classe(s) de	9	9	9			
danger pour le						



transport			
14.4 Groupe	III	III	III
d'emballage			
14.5 Dangereux pour	Dangereux pour	Polluant marin	
l'environnement	l'environnement		
14.6 Précautions			
particulières à			
prendre par			
l'utilisateur			
14.7 Transport en	Non applicable au	Non applicable (pas de	Non applicable au
vrac conformément à	transport routier	transport en vrac)	transport aérien
l'annexe II de la			
convention Marpol			
73/78 et au code IBC			

# **Section 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code ICPE: 4510

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

# **Section 16: Autres informations**

N° AMM: 2000536

# Phrases H

H315 : Provoque une irritation cutanée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Version 11 du 06/11/2023

Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE)  $N^{\circ}$  1907/2006, et Règlement (CE)  $N^{\circ}$ 453/2010.